



14ème législature

Question N° : 103089	De M. Guillaume Chevrollier (Les Républicains - Mayenne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > papiers d'identité	Tête d'analyse > carte nationale d'identité	Analyse > délivrance. perspectives.
Question publiée au JO le : 28/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude des mairies et des habitants quant à la délivrance des cartes d'identité. En effet à partir du 15 mars 2017, toutes les mairies ne pourront plus délivrer les cartes d'identité. Ce service sera centralisé dans les mairies des communes les plus importantes. C'est ainsi qu'en Mayenne seules 14 communes seront habilitées à la délivrer puisqu'elles seront équipées d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. Cet état de fait inquiète donc les mairies en charge de cette délivrance quant au travail à fournir et à l'insuffisance de leurs moyens. Mais il inquiète aussi les mairies qui ne pourront les délivrer car c'est un lien avec leurs habitants qui disparaît. De plus, cela crée une inégalité entre les communes et pénalise les habitants des territoires ruraux qui vont devoir faire des kilomètres pour trouver une mairie susceptible de leur procurer cette pièce d'identité. Il vient lui demander ce que le Gouvernement compte faire pour redonner aux mairies, notamment aux communes rurales, le rôle de proximité et de cohésion qui est le leur.